

# VILLE DE SAINTE-ADRESSE

## DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE : ANNEE 2022

### REMARQUES IMPORTANTES

- Seules peuvent obtenir une subvention communale les associations déclarées conformes à la loi du 1er juillet 1901.

- Les demandes de subventions doivent être adressées à Monsieur le Maire avant le **15 janvier 2022** délai de rigueur.

- En cas d'attribution, la commune peut à tout moment vérifier l'emploi de la subvention.

- L'attribution de la subvention communale est assujettie à la présentation de renseignements et pièces justificatives suivants :

### IDENTITE DE L'ASSOCIATION

Dénomination de l'Association (en entier et en lettres capitales)	Siège Social (adresse et localité)	Date et n° du récépissé de la déclaration (loi du 1/07/1901) et date d'insertion au J.O.	Affilié à
	Adresse e-mail :	Le : N°: Le :	

### Adhérents

Saison 2020/2021				Saison 2021/2022			
Catégorie	Effectifs	Tarif Cotisation	Tarif Licence	Catégorie	Effectifs	Tarif Cotisation	Tarif Licence

### Encadrement

Saison 2020/2021			Saison 2021/2022		
	Effectifs	Tarif Licence		Effectifs	Tarif Licence
Salariés			Salariés		
Bénévoles			Bénévoles		

**Votre demande ne sera recevable qu'accompagnée du STATUT de l'ASSOCIATION, de la COMPOSITION du BUREAU votée lors de la dernière Assemblée Générale, D'UN RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE et d'une ATTESTATION D'ASSURANCE**

NOM ET ADRESSE DU PRESIDENT :

N° de Tél. :

e-mail :

